



Notes de la séance de la Commission d'établissement de la Sallaz

01.04.2019 à 19:30

Établissement de Vers-chez-les-Blanc

- Parents :** Caroline Clément, Kelly Lévy, Marion Poulard-Wipff, Christel Zingg, Stéphanie Bobin Coudray
- Parents invités :** Patrick Jayet, Laure Panchaud
- Professionnels :** Dorina Binaghi, Véronique Branschi, Sylvie Girardet, Julien Chapuis, Michel Rosselet
- Organisations :** Ivana Novara
- Autorités politiques :** Nicola Di Giulio
- Excusés/absents :** Vincent Scanu, Laurent Stéphanie, Sylvie Martinez, Karine Terrier, Centre d'animation de Grand-Vennes

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du PV du 4 février 2019
3. Présentation de la SVA - Société Vaudoise d'Astronomie
4. Canard scolaire n°4
5. Sécurité routière
6. Groupe de travail communication parents – enfants
7. Divers et propositions individuelles
8. Date(s) et lieu de la (des) prochaine(s) séance(s)

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Prise du PV par M. Patrick Jayet.

2. Adoption du PV du 04.02.2019

Adoption du PV sans modification.

3. Présentation de la Société Vaudoise d'Astronomie

Présence de M. Arnaud Oechslin, Président et de M. Yannick Emery, Vice-président.

Suite à la mise à disposition d'un terrain à la SVA, présentation de leurs activités.

Il s'agit d'une association à but non lucratif (depuis 1942, d'utilité publique) dont le but est la vulgarisation de l'astronomie auprès du grand public.

Elle compte env. 200 membres et 10 animateurs.

Sont organisés :

- Observations gratuites pour ceux désirant observer le ciel
- Ouverture au public le vendredi soir. Avec explications.
- Également événements ponctuels (p.ex. nuit des étoiles)
- Conférences et passeport vacances
- Soirées pour les membres
- Accès au matériel, formations, sorties.

Pour les écoles il est possible de réserver (hors vendredi) (collaboration avec l'établissement de Villamont).

Le futur observatoire est projeté à Vers-chez-les-Blanc. Un terrain derrière le manège a été donné par la Ville de Lausanne (vu que le précédent observatoire va être démoli). Un budget de < 500 CHF a été demandé.

Quelques questions ont été posées par les membres de la Commission d'établissement :

- A partir de quel âge ? 7-8p (Villamont), semble également fonctionner avec des 9-10 ans (5-6p). Si possible élèves intéressés (par inscription).
- Est-ce-possible également pendant la journée ? Oui, faisable. Également contacts avec d'autres observatoires (pour sortie), p.ex. La Vallée de Joux ou Vevey (avec chemin des planètes).
- Comment se passe la visite du vendredi soir ? Commence à 21h, puis présentation de 30 minutes. Ensuite observations. Derniers partent vers minuit.
- Tributaire du temps (ciel nuageux ne convient pas).
- Télescope moins spectaculaire que sur des photos d'astronomie (préparation des élèves). La lune convient bien, car images impressionnantes.

Le déménagement pour Vers-chez-les-Blancs n'est pas prévu avant 2030.

Site internet: <http://svastro.ch>.

4. Canard scolaire

M. Rosselet informe la COMET qu'une fusion entre le canard scolaire et la feuille du mercredi (8 pages de la feuille du mercredi rédigée par la classe HPI seront intégrées avec les 12 pages du canard scolaire donnant 20 pages au total) a été décidée. L'identité de la feuille du mercredi devrait être conservée.

La COMET continuera de s'occuper de la conception.

Selon Monsieur Rosselet, la collecte des articles va de l'avant.

Le canard scolaire n°4 devrait paraître en juin.

Il est proposé que l'édito mentionne l'intégration de la feuille du mercredi et soit rédigé par Mme Burdet.

Délai: 9 avril et relecture le 29 avril.

5. Sécurité routière

Une rencontre le mercredi 27 mars a eu lieu avec la coordination de la mobilité au niveau de la ville de Lausanne. M. Di Giulio, M. Rosselet et Mme Poulard Wipff étaient présents. Visite des lieux, place de la Sallaz. Se rendront au besoin à Boissonnet et à Vers-chez-les-Blanc.

SALLAZ :

Un projet est prévu au début de l'été pour la place de la Sallaz : aménagement de la place, marquage au sol sur les endroits de passage des enfants. Sondage sera fait à la fin de l'été, avis de la COMET, et des parents d'élèves a été également demandé.

- Bas de la place de la Sallaz (abord de l'école de la Sallaz), endroit reconnu comme à risque. Quelque chose va être faite.
- Discussion également des zones 20 et 30 km/h et problématique des passages piétons (manquants). Campagne de prévention sera faite (distribution de flyers). A la demande de l'enseignant, prévention auprès des élèves.
- M. Di Giulio : zone 30 différente de la zone 20. Diverses possibilités d'aménagement (mobilier urbain, marquage).
M. Rosselet relate que des « skaters » étaient présents lors de la visite et semblait très à l'aise sur la route.
Au niveau de la garderie La Pouponnière : déplacement du poteau prévu pour cause de mauvaise visibilité, ainsi que mise en place d'un passage clouté au sol. Un peu en retard sur les aménagements.
M. Di Giulio mentionne que normalement les passages piétons ne sont pas nécessaires. Il semble peu clair que les passages piétons ne sont pas nécessaires dans une zone 30, également pour les automobilistes.
M. Di Giulio mentionne que plusieurs accidents ont eu lieu sur les passages piétons (Montoie, les Figuiers). Le dossier devrait donc être prioritaire.

BOISSONNET

Mme Poulard Wipff mentionne que des modifications de la zone de dépose à Boissonnet seront proposées. Aménagement et/ou changement du côté de cette zone.

VERS-CHEZ-LES-BLANC

M. Di Giulio rappelle qu'il y a un problème reconnu aux abords de l'école. Éducation des parents nécessaire, flyers vont être faits concernant la dépose sauvage de la part des parents. Adaptation de la signalisation (mais stationnement interdit pas adapté).

- Mme Richard-De Paolis : patrouilleurs ont un horaire très précis et assez restreints. Dangereux pour les enfants, si en dehors de l'horaire.
- M. Di Giulio: pourquoi ne pas organiser une pétition sur l'établissement d'une zone de rencontre à la place d'une zone 30 pour Vers-chez-les-Blanc ?
- Mme Richard-De Paolis : proximité d'école, demande de zone 30 peut être accueillie avec bienveillance, car pas compliqué à mettre en œuvre.
- Mme Panchaud : radar indicatif avec Smiley installé à Vers-chez-les-Blanc. Semble efficace. Statistiques peuvent être lues. Mise en place d'un autre passage piéton devant la poste?
- M. Jayet: les radars indicatifs sont-ils onéreux? M. Di Giulio va se renseigner.
- Mme Poulard Wipff : poursuite de la procédure en cours avec la Ville. Attendre les premières mesures avant de faire une pétition.
- Mme Richard-De Paolis : attendre le retour pour la Sallaz et Boissonnet. Interpeller concernant Vers-chez-les-Blanc si pas suffisant. M. Di Giulio : dossier traité par Mme Germond.
- Mme Levy : point principal au sujet de Vers-chez-les-Blanc concerne le parage, fait de manière sauvage au niveau de la dépose des enfants.
- Mme Binaghi: sensibilisation des parents lors de la soirée d'information?
- Mme Levy zone de dépose sauvage : tous au même endroit au niveau APEMS & école ainsi qu'arrêt du bus. Zone de créneau ferait une bonne dépose minute.
- Mme Panchaud : serait pour la suppression de la zone de dépose, mise en place de poteaux. Parage de voiture pour aller chercher les enfants, ce qui n'est pas autorisé dans une zone de dépose. Normalement limité à 30 secondes.
- Mme Poulard Wipff : va contacter la coordination de la mobilité pour une potentielle visite à Vers-chez-les-Blanc.

NB : En fin de séance, la création d'une équipe projet pour Vers-Chez-les-Blanc a été validée. La coordination interservices « sécurité sur le chemin de l'école » sera contactée si besoin identifié par l'équipe projet.

6. Groupe de travail communication parents – enfants

- Mme Girardet : présentation du concept de communication auprès des enseignants. Ces derniers ne voudraient pas avoir un seul flyer pour les enseignants et les parents (peur que les parents voient la liste complète de ce qui pourrait être fait par les enseignants au niveau communication). Un flyer différent pour les parents et les enseignants serait préférable. Ou alors fusion des deux tableaux en un seul (proposition finale).
- M. Rosselet : processus démocratique normal de faire évoluer le concept de communication. Est-ce dérangeant ?
- Mme Zingg : dommage de faire deux flyers différents, car séparation des canaux de communication. Crainte de complexifier le message, les parents ne sauront plus quels sont les outils à leur disposition (ou à celle des enseignants).
- Mme Binaghi : peur de la part des enseignants d'avoir le canal de communication e-mail en plus.
- Mme Girardet : les enseignants craignent que les parents comparent leurs pratiques non uniformes.
- M. Rosselet : certains parents ne sont pas simples au niveau communication.
- Mme Panchaud : à voir comme un éventail d'outils à disposition pour communiquer.
- Mme Zingg : le canal e-mail pourrait être omis sur la liste, si réticences.
- Mme Richard-De Paolis : ne pas ajouter de discrimination supplémentaire par le canal e-mail.
- Mme Girardet : précédemment crainte des enseignants de donner leur numéro de téléphone portable. Au final semble bien fonctionner.
- Mme Terrier : Vers-chez-les-Blanc : utilisation de l'e-mail courante. Portable professionnel utilisé en tant que numéro donné aux parents. Fonctionne bien, car portable professionnel reste en classe, pas de dérangement le soir ou le week-end. Également pratique, car appareil partagé entre les différentes enseignantes de la classe.
- Mme Binaghi : mentionner cette utilisation lors d'une conférence des maîtres.
- Mme Zingg : projet initial suite à une remarque d'un parent désirant être contacté également lorsque les choses vont bien. Ne pas oublier cet axe. Au niveau de la Sallaz semble bien fonctionner. Le flyer ne présente pas une obligation mais des possibilités pour améliorer la communication.
- Mme Richard-De Paolis : compliment sur le logo (nuage de mots), mais remarque sur la langue (seulement anglais).
- Mme Zingg : questionnement si les parents expriment le besoin d'avoir des infos supplémentaires sur comment communiquer avec les enseignants.
- Mme Binaghi : les entretiens de parents sont censés être obligatoires (bilan).
- Mme Terrier: réunion de parents et un entretien par cycle obligatoire.
- Mme Richard-De Paolis : diffusion à tous les parents nécessaire. Proposition de clarifier les ambiguïtés dans la formulation (outil de communication d'entente entre enseignants et parents).
- Mme Zingg : faire une révision du flyer, nuage de mots multilingue, planification pour distribuer le flyer à la rentrée.
- M. Rosselet : campagne de sécurité a été traduite en français, albanais, portugais, arabe.

7. Divers et propositions individuelles

Bibliothèque scolaire

- M. Rosselet : concernant la bibliothèque, Mme Winkler est très occupée, pas de nouvelles concernant les avancées du projet de bibliothèque scolaire.

Retour Conseil des élèves

- Mme Levy : visite du Conseil des élèves (Vers-chez-les-Blanc). Présentation de la COMET aux séances de bâtiment est-elle nécessaire ?
- M. Chapuis : pas forcément à chaque séance de bâtiment, seulement si des membres de la COMET sont recherchés.

- Mme Binaghi : mentionner éventuellement le flyer de communication en cours de développement.
- M. Rosselet : ainsi que les démarches autour de la sécurité routière.

Portes ouvertes

- Mme Levy : pourquoi organiser des portes ouvertes ? A Vers-chez-les-Blanc, déjà plusieurs événements ont lieu entre parents et enseignants. Ne voit pas l'utilité de portes ouvertes lors de la semaine de la rentrée.
- M. Rosselet : ouverture de l'école aux parents, liberté de se déplacer dans l'école.
- Mme Panchaud & M. Jayet : portes ouvertes plutôt pour le partage des activités des enfants, montrer l'école et la classe à leurs parents. Pendant les cours. Pas d'organisation particulière de la part des enseignants.
- Mme Binaghi : participation des parents aux cours possible à la Sallaz.

Accueil parascolaire des 7e et 8e

- Mme Zingg

1 : Accueil parascolaire des 7e et 8e. Rencontre jeudi 11 avril et retour sera fait à la COMET.

Téléphone portable

2 : quelle est la position de l'école de la Sallaz concernant les téléphones portables ?

- M. Rosselet : dans le règlement interne, art. 11, les téléphones portables doivent être éteints pendant les classes. Art. 12 : l'usage d'un appareil électronique conduira à la confiscation de celui-ci, si utilisé en classe. (Confiscation d'un taser, il y a deux mois.) Les téléphones portables confisqués doivent être récupérés par les parents dans le bureau du directeur.

Echange avec société de développement

- M. Di Giulio : proposition d'un échange avec la Société de développement Lausanne-Jorat lors de la prochaine séance, pour parler également de la sécurité autour des écoles. Cette proposition n'est pas validée.
- M. Chapuis : proposition de la création d'une équipe projet sur la sécurité, spécifiquement pour Vers-chez-les-Blanc.
- Formation d'une équipe projet : Kelly Levy, Laure Panchaud, Nicola Di Giulio.

Caravane des quartiers et budget projets citoyen

- Mme Poulard Wipff : distribution des flyerS, la caravane dans votre quartier (annexe 1).
- Mme Poulard Wipff: budget pour projet citoyen, information (annexe 2).

8. Date(s) et lieu de la (des) prochaine(s) séance(s)

Le 3 juin à La Sallaz.

La séance est levée à : 22h30

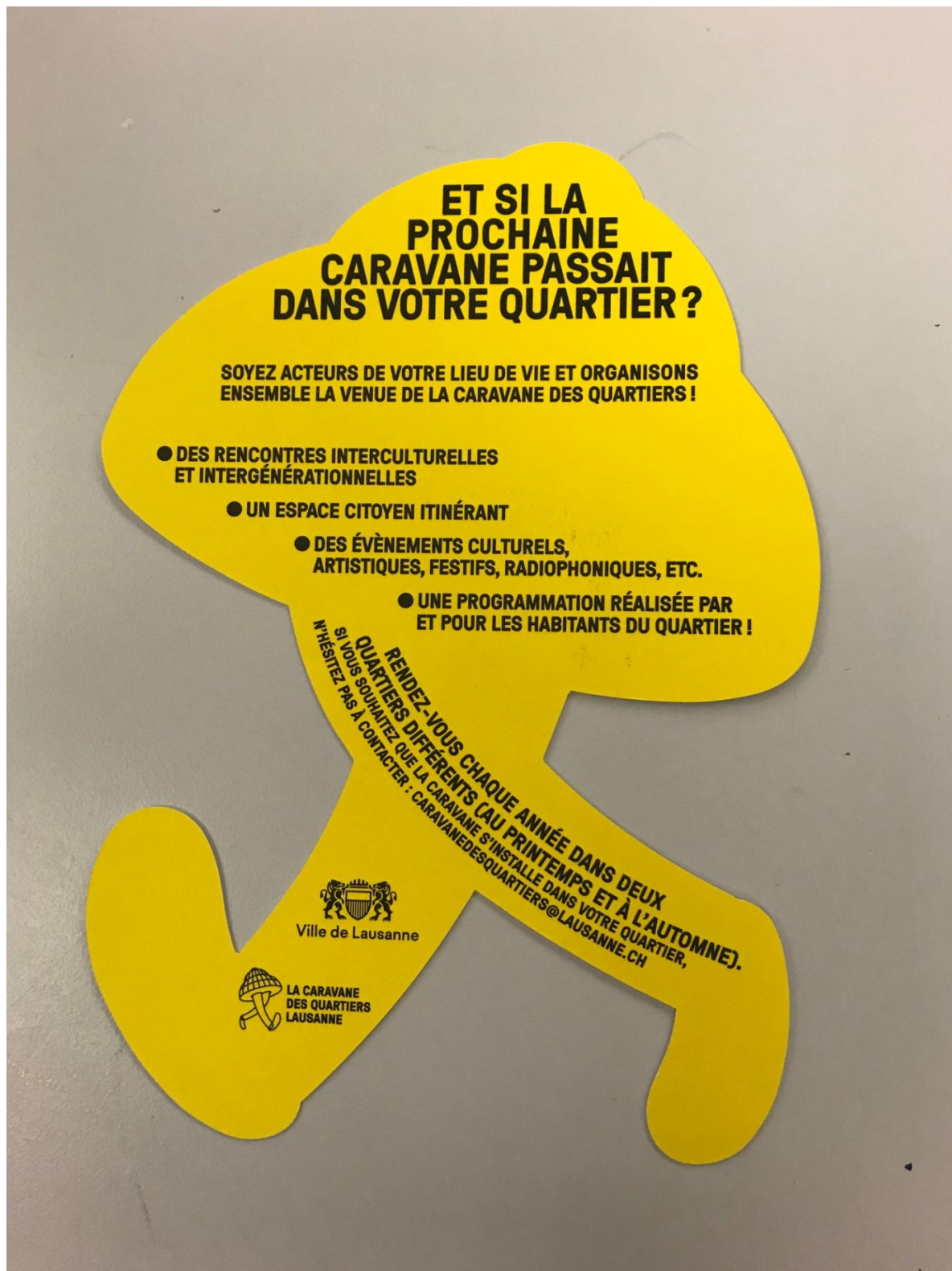
Patrick Jayet
Parent invité

Lausanne, le 19 mai 2019

Lausanne, septembre 2019/SEP+S/mtl

place Chauderon 9 case postale 5032 1002 Lausanne tél. 021 315 64 18 cet@lausanne.ch
--

Annexe 1 : la caravane dans votre quartier



Annexe 2 : information projets citoyens

Besoin de soutien ?

L'association Reliefs et l'atelier Olga se tiennent à votre disposition pour vous aider à transformer votre idée en projet. Des ateliers de préparation sont ouverts à toutes, aux lieux et dates suivants:

Quand ?	Quoi ?
05.03.2019 17h30 - 19h30	Accompagnement
12.03.2019 17h - 19h	Accompagnement
14.03.2019 17h - 19h	Accompagnement
26.03.2019 17h30 - 19h30	Accompagnement
27.03.2019 17h30 - 19h30	Accompagnement
30.03.2019 11h - 13h	Accompagnement
04.04.2019 17h30 - 19h30	Accompagnement
13.04.2019 11h - 13h	Permanence
17.04.2019 16h - 19h	Permanence

Et ensuite ?

Présentation des projets Juin 2019
Vote de toutes les Lausannoises Automne 2019

Comment faire pour développer votre projet ?

Vous vous entourez d'un groupe de personnes qui partagent votre enthousiasme et vous vous rendez sur le site my.lausanne.ch/budget-participatif afin de découvrir le processus de dépôt d'un projet.

Si celui-ci est conforme aux réglementations en vigueur, alors il pourra être proposé au vote de l'ensemble des Lausannoises qui décideront s'il peut être financé afin que vous le mettiez en œuvre. Le délai de dépôt des projets est fixé au 30 avril 2019.

Où ?

Rue de la Tour 16
Sur le parking devant la Migros des Bergières
Sur la Place de la Sallaz
Bibliothèque de la Sallaz
Centre de vie infantine (Bergières 44)
Rue de la Tour 16
Bibliothèque de la Sallaz
Rue de la Tour 16
Rue de la Tour 16

Le Budget participatif, c'est quoi ?

Le Budget participatif est une démarche encourageant le développement de projets au bénéfice des quartiers et donnant l'opportunité aux habitant·es de décider de l'allocation de ressources financières. Pour vous aider à y parvenir, la Ville de Lausanne met à disposition de la créativité de ses concitoyen·nes une enveloppe de CHF 100'000.- devant servir à financer des projets. Ceux-ci doivent être proposés par des groupes d'habitant·es de Lausanne.

Ce budget participatif permettra ainsi aux Lausannoises de prendre part à l'organisation de leur ville et de leur quartier en réalisant des projets qu'ils auront créés et choisis.

VOTRE VILLE, VOS PROJETS.
Imaginez. Votez. Créez.

Concrétisez vos idées grâce au Budget participatif sur my.lausanne.ch/budget-participatif

Secrétariat général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers
Place Chauderon 9
CH-1002, 1002 Lausanne
+41 21 315 80 20
budget-participatif@lausanne.ch